

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2025-154 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
19 bis rue Jean-Henry LAINÉ
Pour stationner un véhicule

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

SOLUTION TOITURE

2 RUE AMPÈRE

17139 DOMPIERRE SUR MER

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour stationner un véhicule, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 19 bis rue Jean-Henry LAINÉ.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le lundi 14 avril 2025 et le jeudi 17 avril 2025 de 8h00 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit, 19 bis rue Jean-Henry LAINÉ au droit du chantier pour stationner un véhicule par l'entreprise « SOLUTION TOITURE ».

ARTICLE 2 : Toute intervention devra être impérativement communiqué sous format écrit par voie postale par l'entreprise « SOLUTION TOITURE » aux riverains du secteur concerné par les travaux.

ARTICLE 3 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « SOLUTION TOITURE ».

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- SOLUTION TOITURE

Fait à La Flotte, 15 avril 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

